



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

recrutement

Question écrite n° 131493

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les difficultés rencontrées par les candidats au concours des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des collèges et lycées suite aux nouvelles conditions qui régissent l'accès au CAPES à compter de la session 2012, à savoir l'exigence d'obtention du nouveau certificat informatique C2i2e qui reconnaît une pratique professionnelle des nouvelles technologies en situation d'enseignement devant une classe. Cette condition est impérative pour être nommé fonctionnaire stagiaire en cas de réussite au concours. Or ce certificat ne serait délivré que dans le cadre de la préparation universitaire au concours, ce qui désavantage les candidats libres. Aussi, elle lui demande s'il envisage de prendre des dispositions qui tiennent davantage compte des contraintes spécifiques qui s'imposent aux candidats libres et notamment de leur permettre d'accéder à la certification C2i2e après l'obtention du concours.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131493

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2652

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)